

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAÏGON (1898) :
section du collège Chasseloup-Laubat
ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAÏGON (1904) :
école autonome
ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE (1920-1941)

Conseil colonial
Séance du 7 mai 1897, p. 52

M. LE PRÉSIDENT. — M. Jourdan m'a remis, avant son départ, un mémoire sur cette question. J'en fais donner lecture au Conseil :

Messieurs,

J'ai lu, avec attention, le rapport sur le projet de réorganisation du service de l'enseignement que nous a présenté l'Administration. Ce rapport, remarquable en tous points, dû à M. Roucoules, directeur de l'Enseignement p. i., me paraît donner pleine et entière satisfaction aux desiderata exprimés par M. le ministre des colonies dans une dépêche du 26 décembre 1896, n° 497.

.....
Enseignement professionnel. — Sur la question de l'enseignement industriel, mon opinion n'est pas tout à fait la même que celle qu'émet l'auteur du projet. Je crois, et vous partagerez mon avis, Messieurs, qu'il est utile de créer à Saïgon une école professionnelle proprement dite, dépendant de l'enseignement, avec un directeur spécial qui aurait à cœur d'arriver à des résultats que l'organisation défectueuse de la section d'apprentis actuelle n'a pas permis d'obtenir. Ce serait, de plus, couper court aux critiques contenues dans la dépêche de M. le ministre des colonies, critiques se rapportant au grand nombre de sections absolument différentes, comme point de départ, comme cours, comme but à atteindre, section française, section indigène, section professionnelle, réunies sous une direction unique, en ce moment, au collège Chasseloup-Laubat. Et puis, il y a une question d'humanité. Ne pensez-vous pas comme moi, Messieurs, que ce serait obliger le directeur de cet établissement à une tâche presque au-dessus des forces humaines que de lui imposer, malgré tout son zèle, malgré tout son dévouement, bien connus de nous tous ici, la continuation de ce système qui a fait l'objet des critiques sus-mentionnées, et qui me paraît d'ores et déjà condamné.

Il convient donc d'instituer, en même temps que l'école primaire supérieure que demande, à juste titre, M. le directeur de l'Enseignement, une école professionnelle proprement dite. Si mes renseignements sont exacts, l'emplacement sur lequel devra être construite cette école a été réservé par la commission dite des terrains à une époque déjà reculée, en 1886, je crois.

On pourrait, en tous cas, adopter et mettre en pratique l'idée que préconise M. Roucoules, et qui consiste à envoyer des enfants en apprentissage dans les ateliers de Saïgon, concurremment avec le projet que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation : on n'aura jamais trop d'Annamites s'adonnant aux travaux industriels, et c'est dans cette voie que nous devons les pousser, sans oublier le travail des champs.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1898, p. 608)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, en date du 1^{er} mai 1898, rendu sur la proposition du directeur de l'enseignement :

M. Nguyễn-van-Duong est nommé, à compter du 18 avril 1898, contremaître tourneur indigène à l'école professionnelle de Saïgon, à la solde de 25 piastres par mois.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1898, p. 864)

Par arrêté du lieutenant-gouverneur, en date du 15 juin 1898 :

Le nommé Nguyễn-van-Ngoc a été licencié de son emploi de forgeron à l'école professionnelle.

(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1898, p. 967)

Par arrêté du Lieutenant-Gouverneur, en date du 29 juin 1898 :

Le sieur Phan-van-Hoan a été nommé, à compter du 15 juin 1898, contremaître forgeron indigène à l'école professionnelle de Saïgon, à la solde de 30 piastres par mois, en remplacement de Nguyễn-van-Ngoc, licencié.

Cochinchine
(*La Politique coloniale*, 10 juillet 1898, p. 3)

Est nommé chef d'atelier européen, chargé de l'atelier à bois de l'école professionnelle de Saïgon, à la solde de 100 piastres par mois. M. David (Claude), ex contremaître ébéniste.

À TRAVERS LA PRESSE
(*L'Avenir du Tonkin*, 27 novembre 1899, p. 1)

Dans un article sur les « Écoles d'apprentissage », le *Mékong* regrette que le budget local de Cochinchine pour 1900 n'ait pas prévu de crédit pour la création d'écoles de ce genre. Il affirme que l'école professionnelle dépendant du collège Chasseloup-Laubat ne mérite pas son nom, et il ajoute :

Ce qu'il faudrait créer serait une école d'apprentissage et une ferme-école pour garçons et une école d'apprentissage pour filles.

À l'école d'apprentissage pour garçons, on formerait des charpentiers, menuisiers, sculpteurs, maçons, ferblantiers, chaudronniers, mécaniciens, ajusteurs, tailleurs, cordonniers, horlogers, bijoutiers, etc.

À la ferme-école, on apprendrait aux élèves tout ce qui a trait à l'agriculture et à l'élevage.

À l'école d'apprentissage pour filles, on formerait des lingères, des couturières, des repasseuses, des cuisinières, etc.

L'idée d'une école d'apprentissage pour jeunes filles semblera peut-être étrange parce qu'on n'y a jamais songé en Indo-Chine, mais cela ne prouve pas le moins du monde qu'on ne doive jamais le faire. En France, les femmes sont maintenant employées dans bien des professions et nous ne voyons pas pourquoi on ne ferait pas de même en Indo-Chine.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE Cochinchine
53^e RÉUNION. — SÉANCE DU 14 FÉVRIER 1902
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1902, p. 3)

Sériciculture et création d'un atelier de tissage à l'École d'apprentissage de Saïgon.

EN COCHINCHINE
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL
(*La Dépêche coloniale*, 22 août 1903, p. 1, col. 1-3)

C'est de l'enseignement professionnel indigène qu'il s'agit. Les difficultés réelles et pour longtemps difficiles à surmonter font douter de la possibilité d'approvisionner nos colonies d'une main-d'œuvre européenne suffisante en quantité et en qualité. Force est, pour assurer l'exploitation méthodique et intense de nos richesses, de rechercher dans la population même les ressources d'énergie musculaire et intelligente qui peuvent être utilement employées dans l'industrie agricole et manufacturière.

Cette vérité d'expérience et d'observation a été comprise dans nos colonies et dans nos pays de protectorat par les gouverneurs et par les directeurs préposés à l'enseignement qui se sont laissés guider d'après les résultats d'une minutieuse enquête et qui ont rompu avec l'uniformité des cadres scolaires, soutenus et éclairés par le seul souci des exigences du milieu ethnographique et économique.

C'est dans cet esprit que le Congrès de la Ligue de l'enseignement affirmait à Tunis que, sur tous les points de notre domaine colonial, à la différence près des modalités imposées par les latitudes, l'enseignement indigène devait être professionnel : il exprimait, en d'autres termes, cette pensée que le travail manuel doit être réhabilité aux yeux des populations indigènes, qu'elles devaient être initiées à nos procédés, tout en respectant, en encourageant même quelques-unes de leurs traditions, celles surtout qui avaient pour objet de conserver certaines industries locales d'un caractère aussi artistique qu'original.

C'est cette pensée que l'on retrouve dans la création des écoles professionnelles qui tendent à se multiplier, à se répandre et qui se peuplent de plus en plus sur les divers points de l'Algérie et de la Tunisie.

C'est encore cette pensée qui a inspiré des initiatives généreuses, comme celles de M^{me} Bernard d'Attanoux, à Alger, de M^{me} Hetgenschenk à Tunis, pour l'éducation manuelle des jeunes musulmanes. Il y a même là un magnifique champ d'activité ; déjà, une moisson de résultats des plus souriants se recueille ; c'est déjà une autre question : du moins sous cet aspect, cette partie du programme de l'éducation professionnelle des indigènes mérite une place à part, on pourrait dire, une attention particulière des pouvoirs publics et des amis de la colonisation.

Ce qu'il importe de mettre quelque peu en relief, ce sont les caractères que présente l'œuvre même de l'Enseignement professionnel des indigènes. Peut-être ressortiront-ils avec une précision et un relief suffisants de documents recueillis en Cochinchine.

Le recrutement de la population scolaire, l'organisation de l'enseignement, le régime intérieur, l'emploi des apprentis formés, ce sont autant de points saillants, importants dans la question.

D'après ce qui s'est tout d'abord pratiqué en Cochinchine, à l'École professionnelle d'apprentissage de Saïgon, c'est parmi de jeunes Annamites instruits que tout d'abord furent recherchés les premiers sujets. L'expérience fournit des conclusions significatives. Les jeunes Annamites répugnèrent au travail manuel ; ils le trouvaient dégradant. À peine dégrossis, ils cherchèrent, tout ailleurs que dans l'industrie, un emploi à leurs capacités : ils furent dessinateurs, bureaucrates, d'aucuns autres poètes, tout excepté des ouvriers et des contremaîtres. L'école manquait son but : pépinière de mandarins européens, elle servait à approvisionner le fonctionnarisme.

Un changement de méthode s'imposait, ou l'institution manquerait à sa destination. Ce fut à des Annamites d'une instruction très élémentaire que les administrateurs s'adressèrent. Ces jeunes gens trouvèrent le vrai moyen de s'élever dans la hiérarchie sociale, ils travaillèrent et, apprentis devenus ouvriers, ils restèrent ce qu'ils devaient être, du moins ils progressèrent dans la carrière qui leur avait été indiquée et pour laquelle on les avait préparés. Ils ne furent point des déclassés : ils furent des valeurs, furent estimés, payés, et rapportèrent à eux-mêmes et à la colonie.

Ces constatations ne renferment-elles pas une première indication ? C'est de se défendre surtout en matière d'éducation indigène contre le préjugé, erreur dont souffrent nos populations scolaires dans la métropole. Ce défaut de jugement se résume en un mot : la superstition des professions.

L'organisation de l'enseignement professionnel dans les colonies et pays de protectorat soulève une autre difficulté d'ordre pratique, elle aussi, plus étroitement pratique, puisqu'il s'agit des conditions financières.

Deux systèmes d'installation et, par suite, d'administration, peuvent être mis en présence et s'offrir aux initiatives : école professionnelle autonome, l'école professionnelle annexe.

Autonome, l'école professionnelle induit, conduit ses plus fervents promoteurs de telles dépenses qu'elles effraient, découragent les assemblées coloniales et déconcertent les administrateurs. À Saïgon, lorsqu'il s'agit de créer une école professionnelle, une dépense de 250.000 fr. sembla nécessaire : elle fut demandée dans le devis. La demande fut-elle présentée, présentée fut-elle rejetée ? Peu importe, l'École professionnelle autonome ne fut point fondée.

L'idée ne fut point abandonnée à cause de cet échec, elle fut reprise, transformée, accommodée aux besoins et aux commodités de la localité. Saïgon est pourvu d'un établissement d'enseignement secondaire et primaire : le collège Chasseloup-Laubat. Ce fut sur cette institution, d'ailleurs prospère et méritant toute l'estime du gouvernement par ses preuves, que l'École professionnelle indigène fut greffée.

Comment ? Il fallait compléter les cours littéraires et scientifiques professés par les maîtres du collège au moyen de cours techniques ; il fallait, à cette dernière fin, créer des ateliers : ajustage, fonderie, modelage pour les machines, corroyage pour l'industrie locale. L'administration, soutenue par les gouverneurs qui ne lui ménageaient en aucune circonstance leur appui, s'adressa à la direction de l'artillerie. L'École professionnelle était instituée.

De cette façon de procéder se dégage une règle qui, d'ailleurs, a son application dans d'autres colonies : à Fort-de-France, c'est la direction de l'artillerie qui prépare des sujets ; à la Martinique, l'École nationale des Arts et Métiers, et plus d'un de leurs

candidats figure en un bon rang au concours d'admission. À la Réunion, c'est à la direction des ateliers de la Compagnie des chemins de fer que s'adresse le Lycée de Saint-Denis. Il y a dans ces faits un principe général d'administration. Nos établissements d'éducation dans les colonies et protectorats ne devraient-ils pas s'orienter résolument et nettement vers l'enseignement professionnel ? Ils pourraient le concevoir et l'organiser à deux degrés : l'un primaire pour former des ouvriers ; l'autre secondaire pour former des ingénieurs. En l'état, ils façonnent, c'est à craindre, beaucoup plus de candidats fonctionnaires que d'apprentis colons. Ce sont des établissements métropolitains en pays colonial. Contresens !

Dans le régime intérieur, l'École professionnelle de Saïgon, si l'information est exacte, a suivi deux systèmes : l'externat, l'internat.

L'externat des indigènes consistait à placer l'élève sous les auspices et avec la contribution financière du collège dans une famille annamite de la ville. C'était tenir compte des exigences de la population. Était-ce bien prudent, était-ce bien fertile en bons résultats ? Le choix de la famille est chose délicate ; la surveillance difficile ; la sanction peu efficace ; les résultats à escompter douteux. L'expérience a condamné le système. L'internat a prévalu ou il est sur le point de prévaloir. Sans préjuger de l'efficacité de ce second système, il peut être permis d'espérer que l'internat serait un moyen plus direct d'agir sur la mentalité des élèves ; serait-ce une méthode pour leur inculquer quelques-unes de nos habitudes, l'effort vaudrait la peine d'être tenté, s'il devait tendre à rendre moins profond l'abîme qui sépare les deux races, et à faciliter ultérieurement les relations entre l'employeur et l'employé. C'est ici une question de latitude.

Reste la répartition des jeunes apprentis. C'est une nécessité de tout premier ordre d'assurer à la colonie le bénéfice de ses sacrifices.

Plusieurs dangers sont à craindre. Ou l'indigène à la sortie de l'École, ressaisi par l'influence atavique, retournera à la case, à la paillote, plus profondément, plus servilement dominé par la paresse, ou, restant dans la société européenne, il cherchera, en vertu du principe de la moindre action, cette grande loi qui régit l'activité humaine, à conquérir, et exploiter les sinécures. Ou, se laissant hanter par les rêves malsains de quelques Européens qui importent avec le mécontentement le goût de l'intrigue, et attaché à quelque usine, il y fomentera la grève indigène. Aussi bien l'École professionnelle ne doit-elle pas limiter sa mission à l'apprentissage : elle doit se compléter par une institution de patronage. C'est là, que les patrons colons pourront rechercher leurs futurs contremaîtres ; c'est là que les futurs contremaîtres pourront également recourir, sollicitant protection et arbitrage.

Sans céder à une phobie patronale, il est permis de noter que, dans les colonies comme ailleurs, peut-être plus qu'ailleurs, ils connaissent et pratiquent avec leurs employés surtout indigènes plutôt leurs droits que leurs devoirs. Ceux-là ne sont point de vrais Français et ne font point aimer la France. Leurs intérêts immédiats les aveuglent et leur font perdre leur sérénité et leur dignité. Il est bon, pour le renom de notre réputation de peuple civilisateur et il ne paraît point contraire à leurs intérêts qu'un intermédiaire désintéressé et aimable les rappelle à leurs véritables obligations.

Bref, professionnel, technique à divers degrés, œuvre de la collaboration des établissements d'instruction et de direction, d'ateliers publics ou privés, familial avec les indigènes, tutélaire depuis la case où l'enfant naît jusqu'à l'atelier où l'adulte débute, prépondérant dans les établissements scolaires, tel doit être l'enseignement qui convient à nos colonies et pays de protectorat. C'est une banalité de le répéter ; à cette redite il y aura tout au moins quelque utilité : c'est de rendre hommage aux gouverneurs de nos colonies qui ont compris l'œuvre de la France éducatrice dans le monde indigène. Honorons en ces gouverneurs des noms acquis à l'histoire : en Indo-Chine, M. Doumer ; à Madagascar, M. le général Gallieni. À l'avenir il appartient de compléter la glorieuse phalange.

Gaston Valran.

N° 127. — ARRÊTÉ instituant une École professionnelle à Saïgon.
(*Bulletin officiel de l'Indochine française*, 1904, p. 304-305)

(Du 11 avril 1904)

Le Gouverneur général de l'Indo-Chine, Officier de la Légion d'honneur,
Vu le décret du 21 avril 1891 ;
Vu le décret du 5 mai 1898, portant création d'une caisse local de retraites en Indo-Chine ;

Vu l'arrêté du 13 février 1899, nommant M. Taable ¹, ancien élève de l'école des Arts et Métiers de Châlons, directeur de l'École d'apprentissage de Saïgon ;

Vu les arrêtés des 19 octobre et 30 novembre 1901, relatif au classement du personnel de la dite école, au point de vue des indemnités de route et de séjour, de l'hospitalisation, des concessions de passage, etc. ;

Considérant qu'aucun arrêté de principe n'a organisé encore l'École industrielle de Cochinchine ;

Vu les résultats acquis par la section professionnelle du collège Chasseloup-Laubat ;
Sur la proposition du Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine ;

Le Conseil privé entendu,

ARRÊTE :

TITRE I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Il est institué, à Saïgon, une École professionnelle qui comprend :

- 1° Un atelier à fer ;
- 2° Un atelier à bois ;
- 3° Un atelier de petite fonderie.

Par la suite, d'autres ateliers pourront être créés, s'il y a lieu, pour répondre aux besoins de l'industrie.

Art. 2. — Cette École a uniquement pour but de préparer des ouvriers indigènes des différents corps de métiers.

Art. 3. — Pourront être admis à l'École tous individus nés en Indo-Chine et sujets français, âgés d'au moins 16 ans et possédant des aptitudes à recevoir l'enseignement de l'École. Néanmoins des dispenses d'âge et de nationalité pourront être accordées.

Art. 4. — Le régime de l'École professionnelle est l'externat.

La durée de l'enseignement est de quatre ans, à dater du 1^{er} mars de chaque année ; il est donné théoriquement, dans des conférences et, pratiquement, dans des ateliers conformément au programme approuvé par le Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine.

À la sortie de l'École, il sera délivré un brevet d'aptitude.

Les élèves qui, au bout de trois ans révolus d'apprentissage, justifieraient de connaissances suffisantes pourront néanmoins obtenir l'exeat et le brevet d'aptitude après avis conforme de la Commission instituée par l'article 5 ci-après.

Art. 5. — Une commission de perfectionnement est instituée pour suivre le fonctionnement de l'École et les progrès des apprentis.

Elle comprend : le directeur de l'Enseignement, président ; un membre de la chambre de commerce, un membre de la chambre d'agriculture à la désignation respective des présidents de ces Assemblées ; le directeur de l'École professionnelle ; un

¹ Alphonse-Louis Taable : né à Courson-les-Carrières (Yonne), le 20 avril 1870. Enseignant à Saïgon depuis le 13 février 1899 et jusque vers 1925.

chef d'atelier à fer, un chef d'atelier à bois désignés par le directeur de l'Enseignement, sur la présentation du directeur de l'École, un professeur du collège Chasseloup-Laubat sera adjoint à la dite commission.

Art. 6. — Cette commission a qualité pour délibérer sur toutes les questions qui intéressent l'École professionnelle. Elle pourra présenter tous vœux et propositions à son sujet. Elle ne pourra délibérer valablement à moins de cinq membres présents. En cas de partage des voix, le vote du Président sera prépondérant.

Elle aura notamment, à donner son avis sur le programme qui sera préparé par le service technique. De même toutes modifications ultérieures seront soumises à son examen préalable.

TITRE II — PERSONNEL.

Art. 7. — L'École professionnelle, placée sous l'autorité du directeur de l'Enseignement, est effectivement dirigée par un chef d'atelier désigné par le Lieutenant-gouverneur sur la proposition du directeur de l'Enseignement, et qui prend le titre de directeur.

Art. 8. — Les chefs d'atelier pourront être choisis :

1° Parmi les candidats pourvus du diplôme des Écoles nationales d'Arts et Métiers ;

2° Parmi des maîtres-ouvriers qui auront donné des preuves satisfaisantes de leur valeur professionnelle devant une commission compétente désignée à cet effet.

Art. 9. — Les chefs d'atelier sont assistés par des contre-maîtres et ouvriers indigènes, recrutés sur place au fur et à mesure des besoins du service.

Art. 10. — Les chefs d'atelier seront répartis en sept classes :

Chef d'atelier stagiaire	4.000 fr.
Chef d'atelier de 4 ^e classe	5.000 fr.
Chef d'atelier de 3 ^e classe	6.000 fr.
Chef d'atelier de 2 ^e classe	7.000 fr.
Chef d'atelier principal de 2 ^e classe	8.000 fr.
Chef d'atelier principal de 2 ^e classe	9.000 fr.
Chef d'atelier principal de 1 ^{re} classe	10.000 fr.

Logement en nature ou indemnité représentative prévue par es règlements

Les chefs d'atelier, non pourvus du diplôme des Écoles d'Arts et Métiers ne pourront être élevés aux grades de principaux de 1^{re} et de 2^e classe.

Art. 11. — Le directeur de l'École professionnelle jouira d'une indemnité de fonctions annuelle minimum de 1.000 francs.

Art. 12. — Les chefs d'atelier pourront être promus à la 4^e classe au bout d'un an d'exercice en Cochinchine, en qualité de stagiaires.

Pour les autres classes, ils ne pourront être promus que s'ils ont passé dans la classe précédente deux ans et demi, dont dix-huit mois de présence dans la Colonie.

Art. 13. — Le personnel européen de l'École professionnelle est soumis au régime de la retraite locale (décret du 5 mai 1898).

Art. 14. — Au point de vue des indemnités de route et de séjour, de l'hospitalisation, des concessions de passage, etc. ce personnel, jusqu'au titre de chef d'atelier de 1^{re} classe inclusivement, est classé à la 3^e catégorie du tableau annexé au décret du 3 juillet 1897. Le directeur de l'École professionnelle, les chefs d'atelier principaux de 1^{re} classe et de 2^e classe sont classés à la 2^e catégorie.

Art. 15. — Les peines disciplinaires à appliquer au personnel technique sont les mêmes que celles prévues pour le personnel enseignant.

Art. 16. — Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Art. 17. — Le Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 11 avril 1904.

Par le Gouverneur général : BEAU.
Le Lieutenant-gouverneur de la Cochinchine, RODIER.

UNE ECOLE PROFESSIONNELLE À SAIGON
(*La Politique coloniale*, 1^{er} juillet 1904, p. 2)

Une école professionnelle vient d'être organisée en Cochinchine, par arrêté en date du 11 avril dernier. Cette école a uniquement pour but de préparer les ouvriers indigènes des différents corps de métiers. Elle comprendra un atelier à fer, un atelier à bois, un atelier de petite fonderie.

Pourront être admis à l'école tous individus nés en Indo-Chine et sujets français, âgés d'au moins seize ans et possédant des aptitudes à recevoir l'enseignement de l'école. Néanmoins, des dispenses d'âge et de nationalités pourront être accordées.

Le régime de l'école professionnelle sera l'externat. La durée de l'enseignement sera de quatre ans, à dater du 1^{er} mars de chaque année ; il sera donné théoriquement dans des conférences et, pratiquement, dans les ateliers conformément au programme approuvé par le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine.

À la sortie de l'école, il sera délivré un brevet d'aptitude.

Cette création a été décidée à la suite des résultats obtenus par la section professionnelle du collège Chasseloup-Laubat.

Annuaire général de l'Indochine française, 1904, p. 387 :

Directeur de l'École d'apprentissage
M. Taable (Alphonse-Louis).

Chefs d'atelier
MM. Moreau (Martial), Tagand (Marius).

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE

DISCOURS

prononcé par M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine,
à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur, le 25 août 1904.

(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1904, p. 5)
(*La Dépêche coloniale*, 3 octobre 1904, p. 2)

INSTRUCTION PUBLIQUE

.....
En dehors du collège Chasseloup-Laubat, des collèges Mytho et de Biên-Hoà, de l'école normale des instituteurs de Gia-dinh et de l'école professionnelle de Saïgon, la Cochinchine ne compte qu'une vingtaine d'écoles primaires donnant l'enseignement à moins de 3.000 élèves.

La ville de Saïgon n'a que deux écoles primaires pour une population indigène de plus de 30.000 habitants.

Cholon, avec 75.000 habitants, ne possède qu'une seule école partagée entre les Annamites et les Chinois.

Ces deux exemples suffisent à montrer combien l'instruction publique a été négligée jusqu'ici et combien il reste à faire.

EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

PALMARÈS

(*La Dépêche coloniale*, 26 novembre 1906, p. 3)

École professionnelle de Saïgon

Annuaire général de l'Indochine française, 1908, p. 331 :

École professionnelle de Saïgon

Taable, directeur. — MM. Moreau, Tagand, chefs d'atelier. — Josselme, professeur de l'enseignement technique.

SAIGON

(*L'Avenir du Tonkin*, 30 octobre 1913, p. 5)

Une victime du « risque colonial ». — Le dernier courrier de France a apporté la triste nouvelle du décès de M. Moreau Martial, chef d'atelier de 1^{re} classe à l'École professionnelle de Saïgon.

Moreau avait débuté dans la Colonie en 1888 comme préposé des Douanes. Après un stage de deux ans dans cette Administration, il fut nommé, en 1900, chef d'atelier (Section du bois) à l'École professionnelle alors à ses débuts. Excellent ouvrier menuisier ébéniste, il sut bien vite se faire apprécier de ses élèves et de ses chefs. Doué d'une énergie et d'une volonté peu communes, il fut sur la brèche jusqu'au bout, malgré l'impitoyable dysenterie qui le minait depuis de longues années. Son courage et sa ténacité furent vaincus par le terrible mal.

Rentré en France épuisé, il faillit mourir en mer. Arrivé à Marseille, il fut hospitalité, puis il put gagner Saumur où l'attendaient ses enfants.

S'étant rendu à Châtel-Guyon comme suprême remède mais n'ayant pu se faire accompagner de sa famille à cause de la modicité de ses ressources, le pauvre Moreau eut une rechute et c'est seul sans personne auprès de lui, qu'il est mort à l'hôpital de Riom où il avait été évacué d'urgence.

DÉCÈS

(*La Dépêche coloniale*, 21 novembre 1913)

Moreau, chef d'atelier de 1^{re} classe à l'école d'apprentissage de Saïgon, le 15 septembre, à l'hôpital de Riom.

Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 106 :

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE SAIGON

MM. Tagand (Marius), chef d'atelier principal de 2^e classe, directeur p.i.;
Clavel, agent technique à l'arsenal de la marine, mis à la disposition du service de l'enseignement.

LES RÉFORMES EN INDOCHINE

LES ENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

(*La Dépêche coloniale*, 14 septembre 1917, p. 1)

.....

Voici, en dehors des arts professionnels, ce qui existe aujourd'hui en Indochine :

En Cochinchine, l'École des Mécaniciens (70 élèves), et l'École professionnelle de Saïgon (65 élèves). Au Cambodge, l'École professionnelle de Phnom-Penh (124 élèves). Au Laos, celle de Vientiane (25 élèves). En Annam, celle de Hué (75 élèves). Au Tonkin, celles de Hanoï et de Haïphong, l'École pratique de Caobang, l'École d'apprentissage de Namdinh, l'École des petites industries (vannerie, joysticks), Sontay. Voilà ce qu'il y a. Voici ce qui manque.

.....

Conseil colonial

Séance du 5 décembre 1920, p. 293-294

154. Vœu présenté par M. Labaste demandant la suppression de l'École pratique d'industrie

M. LABASTE. — Messieurs, cette École pratique d'industrie de Saïgon est plus généralement connue sous le nom d'école professionnelle.

Vous voyez inscrit à son compte personnel la somme de 24.924 piastres et à son compte matériel 17.500 piastres.

Le livre vert nous a renseigné qu'il y avait 85 élèves, dont 25 sortant annuellement. Nous dépensons donc en moyenne par année 42.000 piastres pour une sortie de 25 unités. Tout à l'heure, un membre de l'enseignement nous disait qu'un élève du baccalauréat coûtait environ 400 piastres par an. Je remarque qu'un élève de l'école professionnelle reviendrait à la coquette somme de 3.000 piastres.

M. le gouverneur a eu l'idée de spécialiser et de sérier les institutions en créant une industrie de bois et d'ébénisterie à Thudâumôt et une section spéciale à Biênhoà pour le bronze et les ouvrages d'art.

Je demande la suppression pure et simple de ces écoles professionnelles et la répartition de ces élèves dans les sections qui lui incombent : soit à Thudâumôt pour les travaux sur bois, soit à Biênhoà pour les travaux sur bronze.

M. LE GOUVERNEUR. — Je me range à l'avis de M. Labaste ; cet enseignement mérite une réorganisation profonde.

Il y a tout intérêt à faire des ébénistes à Thudâumôt, mais en leur donnant comme professeurs des personnes qui sont réellement du métier.

De même, il serait intéressant de grouper à Biênhoà tout ce qui est cuivre, et céramique.

Sous la réserve que l'Administration réorganisera cette école, je vous demande de voter le crédit, car je ne puis du jour au lendemain supprimer le professeur et les écoles.

M. LABASTE. — Je suis heureux de constater, que le Gouverneur est d'accord avec nous, et que mon vœu sera agréé.

M. LE PRÉSIDENT. — Je mets aux voix.

(Adopté)

ADMINISTRATION
(*L'Écho annamite*, 4 avril 1922)

21 mars 1922

M. Robert, Auguste, chef d'atelier de 3^e classe revenu de congé et maintenu en Cochinchine, est désigné pour continuer ses services sous les ordres du directeur de l'École pratique d'industrie de Saïgon.

Distinctions honorifiques
(*L'Écho annamite*, 10 août 1922)

Des médailles d'honneur en argent de 2^e classe sont décernées à l'occasion du 14 juillet 1922 aux indigènes dont les noms suivent :

Nguyễn-van-Duong, contremaître sculpteur à l'École pratique d'industrie à Saïgon

Annuaire général de l'Indochine française, 1923, p. 132 :

Annuaire général de l'Indochine française, 1924, p. 135 :

ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE

MN. Taable (Alphonse-Louis), professeur technique principal hors classe, directeur ;
Robert (Auguste), chef d'atelier de 3^e classe.

PALMES ACADÉMIQUES
(*La Dépêche coloniale*, 29 juin 1926)

Sont nommés :

Officiers de l'instruction publique

MM. Juette, répétiteur au lycée Hanoï (Indochine).

Taable, directeur de l'École pratique d'industrie de Saïgon (Cochinchine).

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 20 août 1926)

Par arrêtés en date du 18 août 1926 du Gouverneur de la Cochinchine :

Réouverture d'écoles

L'École pratique d'industrie de Saïgon, fermée par arrêté du 7 mai 1926, rouvrira ses portes le 1^{er} septembre prochain.

LA VILLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 décembre 1926, p. 6)

École des mécaniciens. — M. Favier, premier maître mécanicien en service à l'École des mécaniciens de Saïgon, est chargé provisoirement de la direction de l'École pratique d'industrie de Saïgon pendant l'absence de M. Busel [Rosel], parti en congé.

22 décembre 1926
Bagarre à l'hôpital Lalung-Bonnaire de Cholon
impliquant une centaine d'élèves de l'École pratique

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 8 août 1927)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 5 août 1927 :

Mutation

M. Lamorte fils, administrateur-directeur de la Société des Établissements Lamorte, est désigné pour faire partie du conseil d'administration et de perfectionnement de l'École pratique d'industrie de Saïgon en remplacement de M. Lamorte père.

CONSEIL COLONIAL

Vœux présentés à la séance du 17 septembre 1927
(*L'Écho annamite*, 23 septembre 1927)

École pratique d'industrie

Les élèves de l'École pratique d'industrie de Saïgon sont tenus d'accomplir leur période de perfectionnement post scolaire à la Cie d'ouvriers de la Direction d'artillerie.

Or, au cours de cette période de perfectionnement, ces jeunes gens, qui ont reçu une bonne instruction technique, sont traités comme les militaires annamites totalement illettrés désignés par le sort.

D'autre part, leur nourriture est de qualité inférieure à celle à laquelle ils ont été habitués au cours de leurs études.

Un double inconvénient résulte de cet état de choses: mécontentement des élèves et, par suite, mauvais recrutement des candidats à l'École pratique d'industrie.

Nous demandons en conséquence :

1° que ces élèves soient autorisés à porter le costume du soldat européen, une mesure analogue ayant été prise pour les élèves de l'École des mécaniciens qui font leur période d'application dans la Marine ;

2° qu'ils soient employés uniquement à l'exécution de travaux d'atelier à l'exclusion de toutes autres occupations telles que celles de boys, jardiniers, tireurs de pankas ², etc.

3° qu'une allocation mensuelle de 5 p. leur soit désormais attribuée pour qu'ils puissent améliorer leur nourriture.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 27 septembre 1927)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 22 /9/27 :

Chargé de cours

M. Carne, chef des Ateliers à bois de l'Arsenal de la Marine, autorisé à prêter son concours à l'École pratique d'industrie de Saïgon, est chargé de douze heures par semaine de direction de travaux d'atelier des spécialités de menuiserie et de modelage pour compter de la date de sa prise de service.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 29 septembre 1927)

Par arrêtés du gouverneur de la Cochinchine en date du 22/1/9/27:

Chargé de cours

M. Étienbled, ingénieur adjoint des Travaux publics, est chargé de sept heures de cours de physique et de chimie industrielle par semaine à l'École pratique d'industrie.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 2 juillet 1928)

Désignations

MM. Provost, chef des Ateliers de la Cie saïgonnaise de [navigation et de] transports, et Coursin, sous-directeur des F. A. C. I. [Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine] , sont désignés pour faire partie du conseil d'administration et de perfectionnement de l'École pratique d'Industrie de Saïgon.

Dans l'Administration
(*L'Écho annamite*, 31 juillet 1928)

Promotion

Est promu, pour compter du 1^{er} juillet 1928, au point de vue exclusif de l'ancienneté, dans le personnel des Moniteurs de l'enseignement professionnel en Cochinchine :

² Grand éventail formé d'un écran de toile suspendu à un plafond qu'un serviteur actionne au moyen d'une corde et d'une poulie. Ancêtre du ventilateur.

Au grade de moniteur de 4^e cl. :
M. Lê-ngoc Phu, moniteur de 5^e cl., en service à l'École pratique d'Industrie.

Dans l'administration
Témoignages de satisfaction
(*L'Écho annamite*, 29 décembre 1928)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine en date du 27 décembre 1928, un témoignage officiel de satisfaction est décerné à l'École pratique d'industrie, pour les travaux remarquables qui ont été exécutés au Musée économique de la Cochinchine et au Jardin botanique de Saïgon par cet établissement.

TÉMOIGNAGES OFFICIELS DE SATISFACTION
(*L'Écho annamite*, 3 janvier 1929)

Par arrêté du gouverneur de la Cochinchine :
Un témoignage officiel de satisfaction est décerné à :
M. Rosel, ingénieur mécanicien en chef de la Marine, directeur de l'École pratique d'industrie ;
MM. Bonhomme, professeur technique ;
Honorat, professeur technique ;
Rocbert, chef d'atelier ;
Nguyễn v. Cu, contre-maître forgeron ;
Tran van To, contre-maitre ajusteur ;
Tran van Mai, contre-maître menuisier
et aux élèves de ladite école.
pour le zèle et les connaissances professionnelles dont ils ont fait preuve dans l'exécution et pour la mise en place de la grille monumentale en fer forgé érigée boulevard Norodom à l'entrée du Jardin botanique, ainsi que pour la construction du gros mobilier destiné au musée économique de la Cochinchine

DISTINCTIONS HONORIFIQUES
(*L'Écho annamite*, 3 janvier 1929)

La médaille d'honneur en argent de 2^e classe est décernée, à titre exceptionnel, à MM. Tran van To et Ng. van Cu, contremaîtres à l'École pratique d'industrie de Saïgon, en récompense de leur dévouement et de leurs excellents services.

Chronique de Saigon
Une belle initiative
(*L'Écho annamite*, 16 avril 1929)

Dimanche dernier, sur l'initiative de MM. Nhi et An, anciens élèves de l'École professionnelle de Saïgon, une réunion eut lieu, au siège social de la Société d'enseignement mutuel, sis rue La-Grandière, à l'effet de procéder à la constitution

d'une « Association pour l'amélioration professionnelle des anciens élèves de l'Enseignement professionnel de Cochinchine ».

Étaient présents les délégués des Écoles professionnelles de mécaniciens asiatiques de Saïgon, de dessins et gravures de Giadinh, etc., qui tous, ont tenu à voir réaliser cette association.

À l'issue de ladite réunion, un comité provisoire a été nommé, avec, comme président, M. Le van Tiêt, le sympathique mécanicien en chef de la Distillerie Mazet, à Choquan (Cholon).

Pris par mes nombreuses occupations, je regrette vivement de n'avoir pu y assister. Toutefois, j'éprouve un réel plaisir d'apprendre cette nouvelle, et je souhaite ardemment que cette Association voie le jour sous peu.

Que le comité provisoire mette tout son zèle et son ardeur dans l'élaboration des statuts, en vue de les présenter le plus tôt possible à l'approbation de l'Autorité supérieure.

À M. Le van Tiêt, je présente mes sincères félicitations pour les marques de sympathie et de confiance qui lui ont été témoignées, et au comité provisoire de l'ass. projetée mes souhaits de bonne réussite.

NGUYEN-VAN-TIENG

Travaux publics (Est) — Saïgon

Ancien élève de l'E. P.

École pratique d'industrie de Saïgon
(*Vadecum annamite en quoc ngu*, 1930)

MM. Rosel (Emmanuel, Marius), ingénieur mécanicien en chef de la marine, directeur ;

Robert (Auguste), chef d'atelier principal de 1^{re} classe ;

Vicart (Fernand), chef d'atelier de 1^{re} classe, chef d'atelier de fonderie ;

Honnorat (Félix), chef de travaux.

Compte-rendu de la visite des écoles de l'enseignement professionnel
(*La Tribune indochinoise*, 14 octobre 1932)

Les 1^{er} et 2 octobre courant, une délégation de la commission Travaux publics et des finances du conseil colonial a visité les diverses écoles de l'enseignement professionnel qui se trouvent à Saïgon et dans les provinces environnantes : Giadinh, Biênhoà et Thûdaûmôt.

Ci-après le résumé des constatations que nous avons pu faire dans ces établissements scolaires :

.....
École pratique d'industrie. — Cette école est bien moins grande que celle des mécaniciens asiatiques. Les élèves y apprennent la forge, la chaudronnerie, la fonderie, la menuiserie, le modelage, l'ajustage et le tournage. L'atelier de menuiserie mériterait d'être agrandi pour pouvoir y recevoir un plus grand nombre d'élèves et d'apprentis. Car une partie du mobilier des divers services et administrations gagneraient à y être exécutée. L'exécution de ces travaux de menuiserie fournirait en même temps à l'administration la possibilité de réaliser d'appréciables économies sur les dépenses d'achat et d'entretien du mobilier administratif.

L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL EN INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 août 1935)

Nous extrayons du dernier rapport officiel les renseignements qui suivent :

.....
À Saïgon, l'École des mécaniciens* (191 élèves) et l'École pratique d'industrie (86 élèves) accroissent l'une et l'autre leurs effectifs. Un internat pour les élèves européens ayant pu enfin être construit à l'École des mécaniciens asiatiques, l'élément européen atteint 46 élèves, en augmentation de 59 p. 100.

.....
Partout, les élèves des écoles d'industrie ont trouvé à se placer sans grande difficulté, très facilement même à Saïgon, où 12 élèves de l'École pratique ont quitté l'école en cours d'études parce qu'ils avaient déjà trouvé un emploi. Les salaires, évidemment, ont quelque peu baissé, mais l'essentiel est de constater que les effectifs des écoles pratiques ont été sagement maintenus en harmonie avec le marché indochinois du travail.

UNE TOURNÉE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL [René Robin]
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 septembre 1935)

Saïgon, 13 septembre. — [...] Le chef de l'Union et le gouverneur de la Cochinchine se sont rendus alors à Saïgon, à l'École pratique d'industrie et l'École des mécaniciens, groupées sous la même direction. Ils y ont été reçus par MM. Rosel, directeur, Favier, surveillant général, Lauthier, directeur de l'usine électrique de Saïgon, Minot, ingénieur-mécanicien de la marine, Blanchi, professeur de la navigation, et les professeurs de l'École. Le Gouverneur général a inspecté en détail les diverses installations. Il a visité successivement les dortoirs, réfectoires et cuisines servant aux élève internes, qui sont logés dans les conditions les plus convenables ; les ateliers, pourvus de l'outillage le plus complet, où il a pu voir au travail, dans chacune de leur spécialité, les élèves et les apprentis, qui disposent de toutes les machines et de tous les instruments dont ils seront appelés à se servir dans leur future profession ; les amphithéâtres et les salles de classes, dotés d'appareils permettant des démonstrations pratiques et claires dans l'enseignement théorique professé. M Robin a examiné les travaux des élèves et assisté à quelques-uns des cours ainsi qu'à des interrogations. Il a porté toute son attention sur l'organisation de l'établissement et le caractère essentiellement pratique de l'instruction professionnelle qui y est distribuée. Le Gouverneur général a enregistré avec satisfaction les heureux résultats obtenus à ce point de vue par l'École dont les élèves trouvent facilement à leur sortie, grâce à la qualité et à l'étendue des connaissances qu'ils y ont acquises, des situations intéressantes dans les services techniques de l'administration, comme dans la marine et dans l'industrie privée.

L'École pratique d'industrie forme des ouvriers pour les métiers du fer et du bois susceptibles de faire, par la suite, de bons contremaîtres d'ateliers industriels, et des apprentis dessinateurs. L'École des mécaniciens dresse des mécaniciens pour la navigation fluviale et maritime, et pour la conduite des appareils à vapeur, moteurs à explosion, ou l'électricité, ainsi que des apprentis pour la conduite des appareils mécaniques à faible puissance, pour laquelle aucun brevet de spécialité n'est exigé. Elle prépare, par ailleurs, des candidats au brevet supérieur de patron de chaloupe et au brevet de capitaine au grand et au petit cabotage colonial, qui offrent aussi des situations rémunératrices. Un cours d'apprentissage a été créé également en faveur des

apprentis des divers établissements de la place, qui ont ainsi la possibilité d'améliorer et étendre leurs connaissances professionnelles. 125 apprentis suivent aujourd'hui ces cours. Le nombre des élèves proprement dit internes, en dehors des apprentis qui suivent simplement des cours à l'École pratique d'industrie et à l'École des mécaniciens, varie de 60 à 70 par an. Ils sont admis au concours et effectuent trois ans d'études.

Le Gouverneur général a exprimé son contentement de l'essor donné à l'enseignement professionnel en Cochinchine grâce à cet établissement modèle, qui ouvre aux Annamites des débouchés assez larges et rémunérateurs, où leur activité et leur intelligence peuvent s'exercer avec fruit. L'Administration locale se préoccupe d'ailleurs d'élargir le recrutement de l'École pour permettre à un plus grand nombre de jeunes indigènes de bénéficier de cette heureuse formation professionnelle. Le Gouverneur de la Cochinchine se propose d'augmenter d'une vingtaine le nombre des places mises chaque année au concours d'entrée. Le chef de l'Union, en se retirant, a adressé toutes ses chaleureuses félicitations à M. Rosel et à ses collaborateurs pour la tenue de leur établissement et l'intérêt présenté par leur enseignement.

M. Robin a regagné, en compagnie de M. Pagès, le Palais du boulevard Norodom à 11 heures.

L'ENSEIGNEMENT FRANCO-ANNAMITE EN INDOCHINE
(D'APRÈS DES DOCUMENTS OFFICIELS)
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 février 1936)

À l'École pratique d'industrie, 29 candidats ont été admis sur 108 qui s'étaient présentés. L'effectif total était de 86 relèves, 17 sont sortis avec le diplôme.

Par arrêtés du Gouverneur de la Cochinchine,
en date du 25 juin 1937 :
(*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 8 juillet 1937)

Sont désignés pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'École pratique d'industrie de Saïgon :

MM. Bourgeois, ingénieur mécanicien principal de la Marine militaire, en service à l'état-major du contre-amiral, commandant la Marine en Indochine.

Corbedanne, ingénieur des A. & M., directeur des F. A. C. I. [Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine.]

Liandrat, ingénieur I. E. G., directeur de la Cie du Caoutchouc manufacturé.

Pétot, ingénieur des A. & M., directeur des Comptoirs généraux,
en remplacement de :

MM. Minot, ingénieur mécanicien de 1^{re} classe.

Coursin, directeur des F. A. C. I.

Provost, directeur des Ateliers de C. S. N. F. [Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport (C. S. N. T.*)]

Bergès, ingénieur des A. & M., expert.

Affectation
(*L'Écho annamite*, 3 mai 1939, p. 4)

Le contremaître fondeur Nguyễn-van-Thoai, en service à l'École pratique d'Industrie de Saïgon, est chargé des fonctions de surveillant d'internat audit établissement.

Au conseil colonial de Cochinchine
Première session extraordinaire de 1940
(*L'Écho annamite*, 28 février 1940)

.....
À l'unanimité, les conseillers coloniaux acceptent de donner le nom du regretté M. Rosel à l'École pratique d'industrie — plus couramment appelée l'École des mécaniciens asiatiques de Saïgon. [erreur]

Visites et réceptions du général Catroux
(*L'Écho annamite*, 15 mai 1940)

Le général d'armée Catroux, gouverneur général de l'Indochine, accompagné de M. Veber, gouverneur de la Cochinchine, et de M. Taboulet, chef du service local de l'Enseignement, a visité, à Saïgon, dans la matinée du 10 mai, l'École pratique d'industrie, l'École des mécaniciens, où l'attendait le contre-amiral Terraux, commandant la Marine en Indochine, et le Lycée Chasseloup-Laubat, dont il a parcouru les classes et les installations, sous la conduite du proviseur, M. Salles.

À l'École pratique d'industrie et à l'École des mécaniciens, le gouverneur général s'est entretenu avec MM. Étienbled et Simon, directeurs de ces établissements, des mesures prévues pour développer en Indochine la formation d'ouvriers qualifiés.

COCHINCHINE
SAIGON
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 février 1941)

Les visites de l'[Amiral Decoux](#)

Saïgon, 3 février (Arip). — Accompagné de M. Rivoal, Gouverneur de la Cochinchine et de M. Taboulet, Directeur local de l'enseignement, le vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur général de l'Indochine, a visité à Saïgon, dans la matinée du 3 février, l'École des Mécaniciens Asiatiques et l'École Pratique d'industrie.

Le premier de ces établissements, qui porte aujourd'hui le nom de son ancien Directeur, M. Rosel, récemment décédé après lui avoir consacré la plus grande partie de sa vie, forme des radios et des navigateurs. Sous la direction de M. l'Ingénieur mécanicien Simon, le personnel enseignant compte deux officiers mécaniciens, quatre officiers-mariniers et un certain nombre de professeurs civils.

L'École Pratique d'industrie, dirigée par M. Etienbled, forme, à l'intention de l'industrie locale, des ouvriers qui, avant d'être spécialisés dans différentes branches, commercent par recevoir une instruction technique centrale.

À l'École d'Industrie comme à l'École Rosel, le Gouverneur Général a félicité le Directeur de la belle tenue de ces établissements, qui présentent un vif intérêt pour le développement industriel de l'Indochine, en lui préparant des cadres et une main-d'œuvre qualifiée.

NÉCROLOGIE
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 4 janvier 1942)

Saïgon a appris avec stupeur et grande tristesse le décès de madame Étienbled, épouse. du directeur de l'École pratique d'Industrie. C'était une très charmante femme emportée dans la fleur de l'âge.

Ses obsèques ont eu lieu mercredi 31 décembre, à 16 heures.

À la levée du corps, il y avait déjà une foule considérable qui s'accrut encore après le service à la Cathédrale de Saïgon. À notre ami Étienbled, à sa chère Colette, nous exprimons notre tristesse et nos bien sincères condoléances.

Fusionnée en 1942 avec l'[École des mécaniciens asiatiques](#).